

2013/5155 - Revitalisation des commerces de proximité - 2e phase de l'opération urbaine FISAC Lyon 8e : versement d'une subvention et approbation d'un avenant. (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 07/01/2013, p. 0024)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la délibération qui concerne la revitalisation des commerces de proximité, c'est la deuxième phase de l'opération urbaine du FISAC pour Lyon 8^e. Depuis janvier 2007 le 8^e arrondissement est inscrit dans un dispositif d'opérations urbaines pour restructurer et développer le tissu commercial et artisanal. La phase 1 de l'opération urbaine a permis de renforcer la dynamique du pôle commercial de Monplaisir et de conforter le rôle de l'Association des Commerçants qui est devenue un acteur majeur du développement commercial. Les actions entreprises dans le cadre de l'opération urbaine, ont permis d'identifier les interlocuteurs motivés et d'amorcer des prévisions de redynamisation.

La 2^e phase de cette opération a été une réussite, elle a permis l'amorçage des actions qui s'inscrivent maintenant dans la durée, très efficace et visible sur Monplaisir : l'animation, la communication et l'événementiel ont réellement bénéficié de l'effet levier du FISAC.

Dans l'éventualité d'une troisième phase, il serait important de reconsidérer le périmètre d'intervention de cette opération urbaine puisque les différents secteurs de l'arrondissement ne bénéficient pas de la même polarité commerciale que sur le secteur de Monplaisir.

En tout état de cause, afin de garantir la continuité de cette redynamisation commerciale de l'arrondissement, les partenaires ont décidé de travailler sur l'élaboration d'une convention d'objectifs multi-partenariale pour la période 2013-2015.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, s'agissant de la revitalisation de commerces de proximité, je voudrais revenir sur les quelques 19.000 m² de la surface commerciale de Grolée qui attendent toujours preneur.

Blandine Reynaud vous avait suggéré deux fois, le 28 février 2011 et le 26 octobre 2010, d'engager une démarche FISAC sur ce quartier. Je crois qu'il va falloir sérieusement l'envisager ! Le conflit Shaftesbury-Docks Lyonnais n'arrange certes pas les choses mais enfin, ce gâchis est bien la conséquence de la vente de son patrimoine par la Ville il y a 8 ans, vente sans aucune clause protectrice et avec comme seul discours politique à l'époque : *«ce sera l'avenue Montaigne de Lyon !»*

On en est loin aujourd'hui, c'est le moins que l'on puisse dire et le seul magasin qui pouvait incarner ce concept, Zilli, a plié bagages il y a un an faute d'une clientèle à Lyon pour ce type de magasin. Il semble désormais que cet aspect des choses ait été compris mais enfin, il aura fallu 8 ans pour s'en rendre compte !

Quelles solutions ?

- Soit une action au titre du Fonds d'intervention pour les services d'artisanat et commerce, le FISAC, comme je vous le suggérais au début de mon propos.

- Soit la mise œuvre d'un droit de préemption renforcé sur ce secteur, auquel cas Ubu ne serait pas loin puisque la collectivité s'engagerait, du moins sur le papier, dans une démarche de rachat de biens qu'elle a autrefois cédés.

- Soit d'obtempérer à la demande des Docks Lyonnais de piétonisation de la rue Président Carnot, demande reprise à demi-mots dans le Progrès de samedi.

Pour ce dernier point, la demande de piétonisation de la rue Président Carnot, je crois qu'on marche sur la tête. Le raisonnement développé est le suivant : détourner le flux piéton de la rue de la République pour permettre la re-commercialisation des commerces qui ont été obligés de partir les uns après les autres. Les commerçants de la rue de la République apprécieront...

Nous sommes dans de la haute stratégie, mes chers Collègues !

Car maintenant, allez dire à la collectivité : *« Nous avons fait fuir tous les commerçants, nous sommes dans une impasse, aidez-nous à piétoniser la rue Président Carnot ! »*. C'est juste se moquer du monde !

Pour votre information et celle des Lyonnais, je rappelle que des travaux importants de requalification et d'aménagement de zone 30 ont été réalisés depuis quatre ans sur cette rue Président Carnot, à savoir :

- l'entrée et la sortie zone 30 au niveau des Cordeliers,

- le réaménagement du carrefour Saint Bonaventure,
- le réaménagement du carrefour Ferrandière,
- le réaménagement du carrefour Thomassin, avec l'agrandissement de la partie centrale,
- et la prévision d'aménagement du dernier tronçon avec le réaménagement du carrefour Jussieu, prévu dans la proximité 2013.

Tous ces aménagements ont permis de donner une grande place aux piétons, avec l'agrandissement des trottoirs et des traversées piétonnes. Le tout pour un coût de travaux supérieur à 2 M€ pour le Grand Lyon.

J'aurai donc une question simple, Monsieur le Maire : alors que la neuvième enquête « consommateurs » montre les changements d'habitudes des consommateurs, le développement des achats par internet, par exemple, et nous en voyons malheureusement un effet très concret avec Virgin megastore, que compte faire la collectivité et pour quel coût pour ce quartier ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien !

Pour répondre à votre question... D'abord, il y a quelque chose d'assez intéressant dans la dernière enquête « consommateurs », à laquelle vous faites allusion, c'est de montrer combien les centres villes et la presque île de manière globale, redeviennent attractifs ; comment les habitudes de consommation changent ; combien il y a une crise du modèle de l'hypermarché, tel qu'on le connaissait, il y a vingt ou trente ans, c'est-à-dire le modèle « voiture, caddie, et consommation précipitée » ; comment aujourd'hui, les consommateurs veulent être dans des lieux de consommation qui soient agréables.

C'est d'ailleurs sur ce modèle que nous avons développé les derniers centres commerciaux réalisés dans l'agglomération lyonnaise, que ce soit au Carré de Soie, ou bien que cela soit à la Confluence.

C'est donc une chance pour la presque île, pour le quartier Grolée, de manière particulière, que cette attractivité renouvelée des cœurs de ville. Ceci étant, évidemment que les défis sont importants. Le premier étant d'ailleurs celui de la crise économique, que nous connaissons de manière plus ou moins importante depuis 2008. Alors évidemment, quand vous êtes dans une crise économique mondiale, c'est moins facile pour développer un nouveau mode d'installation de commerces.

Alors, vous nous dites, l'ancien modèle a échoué, mais les nouveaux sont nuls ! Si tout le monde est nul, il va falloir quand même qu'on essaie de travailler avec un certain nombre de partenaires !

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Je n'ai pas dit cela !

M. LE MAIRE : Ils ont une nouvelle réflexion qui est effectivement... Je ne sais pas quelle réponse on donnera, parce que moi je n'ai pas de réponse a priori et j'essaie d'étudier les choses un peu dans le détail, ce que nous sommes en train de faire avec les services.

Il ne s'agit pas, évidemment, de tirer les flux et les consommateurs de la rue de la République, vers la rue Carnot, et donc de détourner les flux, il s'agit éventuellement, d'augmenter la zone de chalandise.

Ce que vous dites sur les zones 30, par rapport à la piétonisation qui est demandée par le groupe actuel, ce n'est pas aussi contradictoire que vous voulez le dire. Quelle était la réflexion des zones 30 ? C'est de dire qu'il fallait au cœur de ville, et en particulier pour faciliter le commerce, avoir des zones apaisées. Eux, ils demandent plus que des zones apaisées, ils demandent des zones qui soient totalement piétonnisées. Ce n'est pas quelque chose qui, à mon avis est totalement à rejeter ! Alors, après, il faut faire des études de circulation, de comptage des véhicules, mais ce n'est pas totalement aberrant et donc, nous allons regarder cela.

Je commence d'ailleurs à voir que, petit à petit, ce que je viens de dire, à savoir que la presque île et ce quartier en particulier, peuvent demain être extrêmement attractifs. Je vois qu'aujourd'hui, un certain nombre de commerces ou d'activités, sont en train de revenir dans ce quartier ; qu'un certain nombre de boutiques s'y sont installées, et qu'un nouveau théâtre, qui à mon avis va permettre à beaucoup de venir dans ce lieu, de le redécouvrir, est en train de prendre place ; je pense que dans tous les Groupes, certains s'y précipiteront, pas simplement comme spectateurs, mais comme acteurs, ce qui prouvera l'attractivité du quartier de Grolée.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)